

INFORMATION ECOLE

Chers Parents,

La rentrée des classes est le Lundi 4 Septembre 2017 à 8h30.

Rentrée des élèves de maternelle ;

- Pour les Petites Sections ; Lundi 4 à 8h30 (école que le matin)
- Pour les Moyennes et Grandes Sections ; Lundi 4 à 13h45 (école que l'après midi)

Une permanence des enseignantes aura lieu le jeudi 31 Août et le vendredi 1^{er} septembre de 8h45 à 11h45 et 13h45 à 15h45 pour les parents qui souhaitent faire connaissance avec elles et découvrir l'école.

LES HORAIRES :

Lundi	}	8h30 - 11h45	/	13h45 - 15h45
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				
Mercredi	→	8 h30 - 11h30		

NB : L'accueil de 10 minutes avant le début des cours est toujours d'actualité, les enfants seront pris en charge par leurs enseignantes à 8h20 le matin et 13h35 l'après midi.

Dans un souci d'égalité, le conseil municipal a voté une augmentation des tarifs concernant le périscolaire (garderie, cantine, et TAP) pour les enfants scolarisés des communes extérieures. Une partie des charges de fonctionnement du périscolaire est financée par l'impôt des administrés, à savoir que les communes extérieures participent seulement aux frais de scolarité et non aux frais de périscolaire.

Nous arrivons à presque 30% d'élèves extérieurs et nous ne pouvons pas faire supporter cette charge financière à nos administrés, les personnes extérieures doivent se rapprocher de leur mairie pour leur demander une éventuelle participation.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle grille tarifaire

LA GARDERIE :

La garderie du matin débutera à 7h30 jusqu'à 8h20 et sera payante (ticket occasionnel ou carte d'abonnement voir possibilité sur la grille tarifaire)

La garderie du soir fonctionnera comme actuellement, les parents devront informer les enseignantes via le carnet de liaison accompagné du ticket ou de la carte d'abonnement achetée au préalable à la Mairie.

Les enfants inscrits seront ramenés par leurs intervenants à la personne s'occupant de la garderie.

La garderie du soir du lundi au jeudi de 17h à 18h et le vendredi de 15h45 à 17h30.

Une garderie est mise en place gratuitement le mercredi de 11h30 à 12h30, pour les parents qui travaillent aux alentours et qui ont la possibilité de venir récupérer leurs enfants jusqu'à 12h30 ou pour des cas exceptionnels et occasionnels.

Une navette est mise en place le mercredi à 11h30 pour amener les enfants de l'école au Pôle culturel de Meyrannes mais le retour restera à la charge des parents. **Les parents intéressés devront se faire connaître auprès de la Mairie et du Pôle culturel en contactant Mme Faure au 09.63.29.21.88**

LA CANTINE:

Les familles qui utiliseront les services de la cantine, durant l'année scolaire, devront impérativement s'inscrire auprès de Mme Teissier Aline par l'intermédiaire de la fiche d'inscription qui sera mise chaque semaine dans le carnet de liaison de votre enfant.

Si vous voulez inscrire votre enfant pour la première semaine de la rentrée merci de bien vouloir contacter Mme Teissier au 06.48.59.42.21.

Les inscriptions ne seront validées qu'après avoir donné les tickets de cantine qui devront être achetés préalablement en Mairie.

RAPPEL

Les enfants déposés devant le portail en dehors des heures d'ouverture restent sous votre entière responsabilité.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires afin de ne pas déranger les enseignantes pendant leurs cours.

Le temps de récréation entre 15h45 et 16h00 est exclusivement réservé aux enfants participant aux activités périscolaires et ne doit en aucun cas être considéré comme un temps de garderie.

Les élèves qui ne restent pas aux activités sont sous votre responsabilité à **partir de 15h45.**

Pour les élèves qui restent aux activités, nous vous invitons à mettre dans leur cartable une petite collation afin d'éviter les jalousies et les conflits. Si toutefois vous ne souhaitez pas qu'ils goûtent à l'école, veuillez leur expliquer votre choix.

Comme durant les temps scolaires, le calme et l'ordre doivent régner durant les temps périscolaires (cantine, garderie, activités), des sanctions pourront être prises en cas de mauvais comportement, le règlement intérieur sera strictement appliqué.

Un enfant qui par son comportement, geste ou parole ne respecterait pas les règles ou le personnel encadrant pourra faire l'objet d'un avertissement dans un premier temps et d'une exclusion par la suite.

Vous êtes priés de respecter quelques règles de stationnement devant l'école. En effet, le stationnement est interdit devant et sur la place réservé aux personnes à mobilité réduite, ainsi que sur la bande rouge matérialisant un trottoir et sur le passage piéton.

Le parking paraît suffisamment grand, si chacun se gare correctement, vos enfants pourront sortir en toute sécurité. Il en va de la bonne volonté de tous !

Le respect des règles c'est le mieux vivre ensemble !

Nous vous rappelons que nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires.

Madame le Maire assure une permanence tous les mercredis après-midi de 14h à 17h, et Mesdames Roure et Antérion, ses adjointes déléguées à l'action scolaire, assurent une permanence tous les vendredis matin de 9h à 11h à la Mairie. Des rendez-vous, hors des permanences peuvent être pris auprès du secrétariat (04.66.24.02.68).

Nous vous souhaitons à tous une bonne fin de vacances !!